

Avis n° 2025/04
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, de
l'alimentation et de l'environnement
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement
Sigle :	Institut Agro Dijon (ex. AgroSup Dijon)
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Dijon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/09-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :
Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Dijon de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation, et l'environnement, spécialité Agronomie, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Dijon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement ;
- Vu le rapport établi par Marie Madeleine LE MARC (membre de la CTI, rapporteur principal), Philippe LEPOIVRE (expert auprès de la CTI, corapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 8-9 Avril 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Dijon de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité Agronomie, sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2028-2029	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Faire aboutir la démarche qualité et la rendre opérante par la définition et le suivi d'indicateurs ;
- Poursuivre l'amélioration en cours du dispositif d'évaluation des enseignements par les élèves, notamment en y intégrant une procédure d'évaluation adaptée aux petits groupes d'apprenants et en assurant un suivi institutionnel des actions entreprises par les enseignants après analyse des appréciations portées par les élèves.

Pour la formation en spécialité agronomie sous statut d'apprenti

- Rendre totalement opérationnelle la démarche compétences en la consolidant au niveau de l'évaluation du développement des compétences des apprentis, de façon coordonnée avec l'intégration de la démarche compétences dans la formation sous statut d'étudiant.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 8 avril 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

